

PROVENCE ÉOLIENNES



Christian Frère
Président d'Eoliennes
de Provence

ÉDITO

Les bureaux d'informations qui se sont tenus à Provence en juin dernier ont été l'occasion de présenter l'évolution du projet de parc éolien, d'échanger et de répondre à vos questions. Depuis, les études ont été affinées et le dossier finalisé. Le moment est donc venu de vous informer des derniers développements du projet.

Tout d'abord, le nombre d'éoliennes arrêté est de 17 et leur emplacement respectif défini en tenant compte de multiples critères d'intégration et de volume de production.

Ensuite, un dossier de modification du plan partiel d'affectation (PPA) a été élaboré afin de modifier l'attribution des terrains susceptibles d'accueillir le parc éolien, lesquels sont actuellement classés en zone de « pâturages boisés » et « agricole ». Ce dossier est transmis aux services cantonaux concernés en ce mois de mars, pour un examen préalable. Une fois que les éventuelles demandes complémentaires de ces instances auront été intégrées au dossier, il pourra être mis à l'enquête au niveau communal, tout comme la demande de permis de construire du parc éolien.

Fruit d'un partenariat entre la société Eoliennes de Provence, la Municipalité et les acteurs locaux et cantonaux, ce projet éolien repose sur la collaboration et le dialogue. Dans cet esprit, nous vous invitons à nous faire part de vos questions ou commentaires le concernant grâce **au coupon-réponse détachable joint au présent bulletin.**



Photomontage vue depuis le lieu-dit Vuissens.

UN PARC DE 17 ÉOLIENNES

Les études techniques et environnementales ont permis de compléter le projet en précisant le nombre (17) et l'emplacement exact des éoliennes. Le parc éolien ne sera pas visible depuis le village de Provence et l'éolienne la plus proche en sera éloignée de 3'500 mètres.

Les éoliennes seront installées à une distance d'au moins 350 mètres les unes des autres, afin d'assurer une production d'électricité

et une intégration environnementale optimales. Les normes acoustiques suisses seront strictement respectées et des mesures ont été prises pour limiter le son que peuvent émettre les éoliennes dans certaines conditions atmosphériques. D'autres précautions sont également prévues, notamment concernant la faune et l'intégration paysagère des équipements électriques.

LES PLUS POUR LA COMMUNE



**Commune de
Provence**

Un projet de parc éolien représente des retours positifs pour la commune de Provence, notamment :

En termes financiers

Depuis sa création, en octobre 2012, la société Eoliennes de Provence, chargée de la gestion du projet et à terme de son exploitation, a son siège dans la commune de Provence. Si le parc éolien est construit, la commune de Provence bénéficiera d'un impôt foncier et d'un impôt sur le bénéfice réalisé par la société. Ces retombées financières seront gérées par la commune au profit des intérêts communs de ses habitants.

En termes environnementaux

Le projet éolien s'inscrit dans la volonté du canton de Vaud et de la commune de Provence de privilégier l'énergie issue de sources renouvelables. Il est d'ailleurs cohérent avec la démarche de la commune qui suit le programme énergétique vaudois. L'électricité que pourraient fournir les éoliennes est estimée à 100 millions de kilowattheures (kWh), correspondant à la consommation annuelle d'environ trois quarts des ménages résidant dans le district du Jura - Nord vaudois. L'emplacement de chaque éolienne a été minutieusement étudié afin d'assurer une intégration optimale dans

VOTRE AVIS EST PRÉCIEUX, MERCI DE NOUS EN FAIRE PART !

.....

.....

.....

.....

.....

Votre contact : Nom et prénom :

.....

Je souhaite être contacté(e) par : Téléphone / e-mail / courrier :

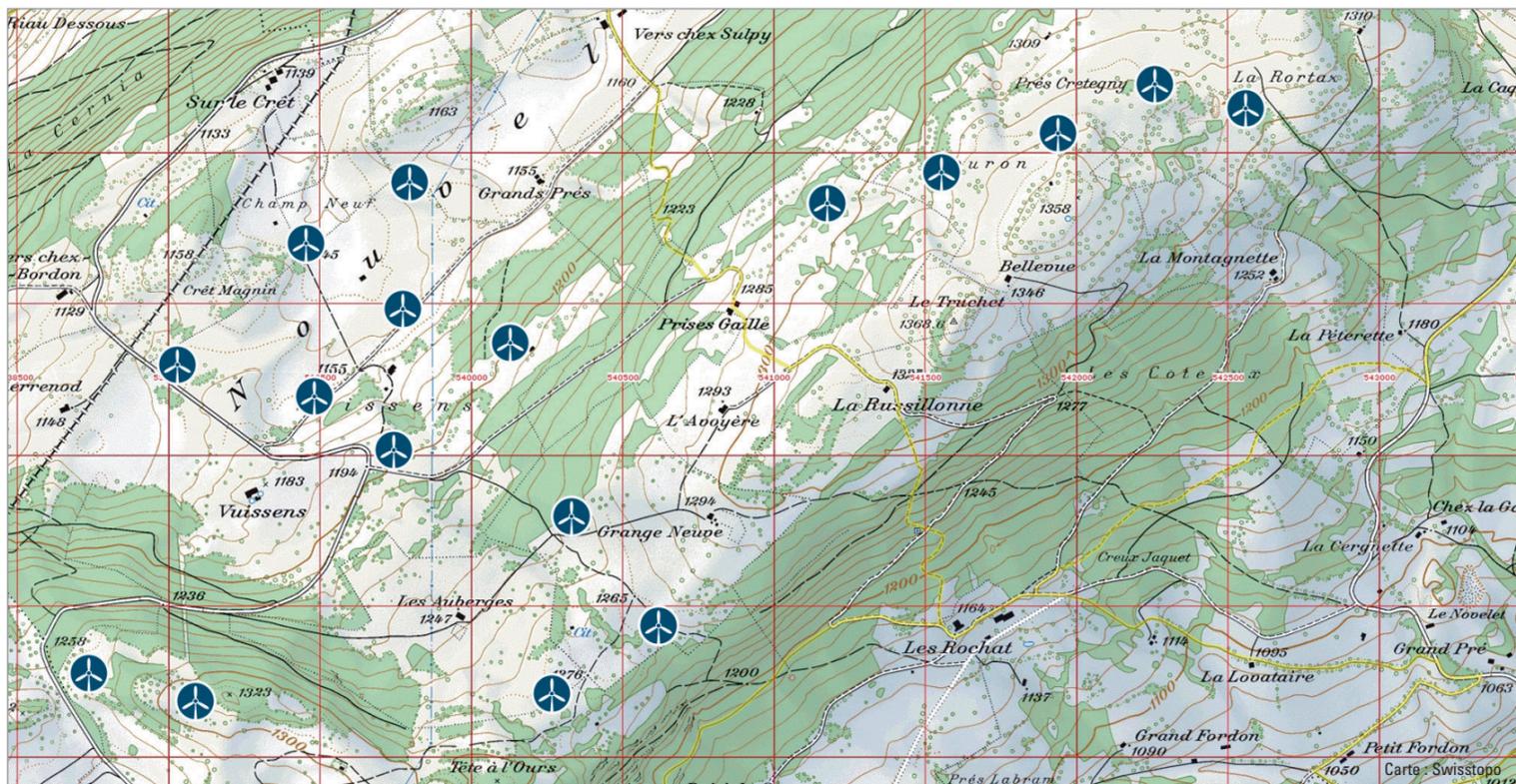
.....

CONTACT :

M. J.-F. Caddoux
Responsable de projet
021 / 802 93 20

contact@eoliennes-de-provence.ch
www.eoliennes-de-provence.ch

DÉPÔT DU DOSSIER DE PLAN PARTIEL D'AFFECTATION



Le projet final prévoit 17 éoliennes. Leur production annuelle totale représente la consommation d'environ 28'000 ménages.

Le plan d'affectation du sol classe les terrains d'une commune dans différentes zones (forestières, agricoles, d'habitations, à bâtir, etc.). Lorsqu'une portion d'un territoire communal est concernée par un changement d'affectation, un plan partiel d'affectation (PPA) est élaboré. Selon les législations fédérales et cantonales, le dossier du PPA est soumis au canton pour un examen préalable, avant d'être mis à l'enquête auprès de la commune.

Les zones concernées par le projet éolien dans la commune de Provence sont actuellement classées en « pâturages boisés » et « zone agricole » et devront être modifiées pour pouvoir accueillir les éoliennes. Sur la base des diverses études techniques et environnementales ainsi que du plan d'emplacement des éoliennes, un PPA a été conçu. Il est soumis au canton de Vaud en ce mois de mars 2014. Sur la base des observations faites par les services cantonaux, nos équipes finaliseront le PPA. Ce dernier sera ensuite mis à l'enquête au niveau communal, peut-être en même temps que la demande de permis de construire du parc.

la nature environnante et Eoliennes de Provence garantit un suivi environnemental rigoureux tout au long de la vie du parc éolien.

En termes de mandats aux partenaires régionaux

De multiples experts et entreprises régionales sont mandatés aux différents stades du projet. Dans le cadre des études environnementales et de faisabilité, par exemple, l'analyse des surfaces a été confiée à une archéologue locale, pendant que l'étude des gouffres et des bâtiments existants a été effectuée par un expert habitant la commune. Les prestataires régionaux continueront à être sollicités pour les phases ultérieures du projet, lequel contribue ainsi à l'économie régionale.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Le dépôt du dossier du PPA, en mars 2014, constitue la prochaine étape clé du projet. Les différents services du canton de Vaud seront sollicités pour un examen préalable.

Printemps 2014

- Préavis des différents services du canton de Vaud sur le dossier du plan partiel d'affectation (PPA).
- Si nécessaire, analyses et études complémentaires.

Été-automne 2014

- Mise à l'enquête du PPA finalisé auprès de la commune.
- Elaboration des dossiers pour la mise à l'enquête du permis de construire du parc éolien.

Concrétisation du projet

- Quand l'ensemble des autorisations sera obtenu, la construction d'un parc éolien prendra de 12 à 18 mois.

IMPRESSUM

EDITION ET IMPRESSION :
ROMANDE ENERGIE
IMAGES © ROMANDE ENERGIE
PAPIER ISSU DE
SOURCES RESPONSABLES

Le projet de parc éolien de Provence est géré par la société Eoliennes de Provence, issue d'un partenariat entre Romande Energie (60% des parts) et les Services électriques de la Ville de Zurich (ewz, 40% des parts). Si, au terme des études et procédures, le parc éolien de Provence est construit, Eoliennes de Provence sera alors chargée de l'exploiter.

